

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 07 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n° 23-132 à 23-156 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mmes TERLEZ, PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, MM. GAUTIER, BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes SEGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. BIDAULT ayant donné pouvoir à M. PRIOLLAUD
- Mme KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir Mme PERCHET
- Mme LÉMAN ayant donné pouvoir à Mme TERLEZ
- M. BRUN ayant donné pouvoir à Mme LÉOSTIC
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

ABSENT :

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 23-154 Cession d'une propriété communale sise rue André Vincelot au profit des époux Leber et Bonnet

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE **20 NOV. 2023**

AFFICHÉ

LE **20 NOV. 2023**

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703765-20231113-23-154-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-154-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

N° 23-154

CESSION D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE SISE RUE ANDRÉ VINCELOT AU PROFIT DES ÉPOUX LEBER ET BONNET

RAPPORT

M. le Maire rappelle que par délibération n°23-102, prise en date du 3 juillet 2023, la Ville de Louviers a prononcé la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle cadastrée section AM numéro 224 sise rue André Vincelot.

Cette délibération vise à régulariser une situation de fait, suite notamment à une demande conjointe des propriétaires riverains des parcelles cadastrées section AM numéros 218 et 219, à savoir respectivement Monsieur et Madame Leber et Monsieur et Madame Bonnet, ainsi qu'à l'abandon du projet de liaison entre le lotissement « Les Mélines » et la ZAC Côte de la Justice.

Dans cette optique, et à la charge exclusive des époux Leber et Bonnet, un document d'arpentage a été établi par le cabinet AGEOSE, géomètres-experts à VAL DE REUIL, en date du 06 octobre 2023. Une copie du document est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la cession telle que formalisée sur le plan de division ci-annexé à la présente délibération au profit de :

- Monsieur et Madame Leber pour la partie nouvellement cadastrée section AM numéro 224p lot B pour une contenance de 98 m² ;
- Monsieur et Madame Bonnet pour la partie nouvellement cadastrée section AM numéro 224p lot A pour une contenance de 102 m² ;

Cette cession interviendra pour un montant de neuf euros du mètre carré soit :

- pour le lot B au profit des époux LEBER : 793,80 €
- pour le lot A au profit des époux BONNET : 826,20 €

Ces parcelles relèvent désormais du domaine privé de la commune, par conséquent leur vente ne doit pas être assujettie à la TVA immobilière.

À noter également que tous les frais de notaire inhérents à cette opération seront à la charge des acquéreurs.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-154-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29, L.2241-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2111-1, L.2141-1, L.2211-1 et L.2221-2,

Vu la délibération du Conseil municipal n°20-102 du 3 février 2020, relative à la prescription acquisitive de la parcelle AM 224 sise rue André Vincelot,

Vu la délibération du Conseil municipal n°23-102 du 3 juillet 2023, relative à la désaffectation et au déclassement d'une partie de la parcelle AM 224 sise rue André Vincelot,

Considérant la demande conjointe de Monsieur et Madame Leber et de Monsieur et Madame BONNET,

Considérant le plan de division joint en annexe à la présente délibération.

APPROUVE la cession telle que formalisée sur le plan de division annexé à la présente délibération à :

- Monsieur et Madame Leber pour la partie nouvellement cadastrée section AM numéro 224p pour une contenance de 98 m² pour un montant net vendeur de 793,80 €;
- Monsieur et Madame Bonnet pour la partie nouvellement cadastrée section AM numéro 224p pour une contenance de 102 m² pour un montant net vendeur de 826,20 €;

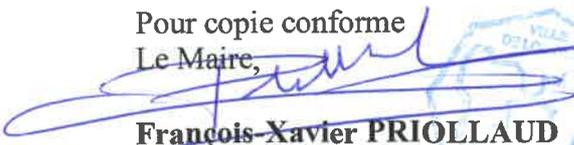
PRÉCISE que tous les frais inhérents à cette cession (notamment frais de notaire) seront à la charge des acquéreurs ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants et tout autre document s'y rapportant ;

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits des cessions d'immobilisations) du budget.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,


François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231113-23-154-DE
Date de télétransmission : 20/11/2023
Date de réception préfecture : 20/11/2023

PLAN DE DIVISION

16-18 rue Vincelot
cadastré : AM n°224

propriété
de la commune de LOUVIERS

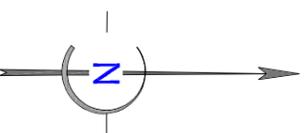
Indice	Description	Date
A	levé	06 octobre 2023
B		
C		
D		
E		

AGÉO
GÉOMÈTRE-EXPERT

Madeleine Labrousse
Vale du Futur - B.P. 322
27103 LOUVIERS CEDEX
Tél : 03 92 10 15 13
Cell : 06 81 18 24 154
Courriel : mlabrousse@ageo.fr
www.ageo.fr

Accusé de réception en préfecture
027-20237745-20231113-24-154-D1
Date de transmission : 20/11/2023
Date de réception en préfecture : 20/11/2023

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER EN CADASTRE



AM n°219
propriété
M. Stéphane BONNET
Mme Sophie VENIER épouse BONNET

LOT A
lot conservé
AM n°224p

Rue
Vincelot

LOT C
Superficie : 102m²
à céder
AM n°224p

LOT B
Superficie : 98m²
à céder
AM n°224p

AM n°218
propriété
M. Jacques LEBER
Mme Monique RICHARD épouse LEBER

AM n°217



LEGENDE EXISTANT :

	Mur bahut		Eclairage public
	Mur plein		Support électrique
	Bord de chaussée		Coffret électrique
	Bordure		Vanne Gaz
	Bordure + caniveau		Chambre Gaz
	Caniveau		Coffret Gaz
	Clôture avec pieux ciment		Chambre France Telecom
	Clôture légère		Buse
	Crête de talus		Regard non identifié
	Pied de talus		Grille et avaloir EP
	Haie		Regard EP
	débord de toit		Hydroplast et bouche à clé
	Borne ancienne		Borne Incendie
	Borne nouvelle		Appartenance de privatif / ouvrage mitoyen / ouvrage
	Application cadastrale		
	Limite		
	-37.61 - Cotation linéaire		